



COMMUNE DE PUYMERAS
VAUCLUSE

Séance du 20 juillet 2023

Date de convocation : 13 juillet 2023	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc MOINIER, premier adjoint au Maire de la commune.
Membres : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 9	Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Michel FARE, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON.
N° délibération : 2023_D30	Excusé ayant donné procuration : Roger TRAPPO à Marc MOINIER Excusés : André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, David SAMBUCCHI Absent : Julien VERA Secrétaire de séance : Manon YTIER

Objet : tarif et règlement de la cantine scolaire

Monsieur Marc MOINIER indique au Conseil Municipal que le prix des repas de la cantine n'a plus été réévalué depuis 2016.

Il précise que les tarifs au trimestre sont de 115 € pour un enfant mangeant tous les jours de la semaine.

Il indique qu'il serait souhaitable, au vu de l'augmentation des coûts de revient, de les modifier.

Il précise également qu'il serait souhaitable d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la cantine.

Il demande l'avis du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Premier Adjoint,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le prix du trimestre comme suit :
 - Pour 1 repas par semaine : 33.60 €
 - Pour 2 repas par semaine : 67.20 €
 - Pour 3 repas par semaine : 100.80 €
 - Pour 4 repas par semaine : 134.40 €
- **DIT** que le règlement sera à effectuer en début de trimestre, avec possibilité de régler en deux fois si l'enfant mange 3 ou 4 fois par semaine.
- **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération
- **DEMANDE** à ce que ces modifications interviennent à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.

La secrétaire de séance
Manon YTIER



Le premier adjoint
Marc MOINIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400943-20230720-2023_D30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Affichage : 24/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

